

JEAN-WILFRID NOËL,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT
DE LA SAVOIE

Également président du tribunal de grande instance de Chambéry, Jean-Wilfrid Noël nous parle des missions du CDAD 73, des actions menées auprès des jeunes et des justiciables en général, et d'un projet unique en son genre.



« Le CDAD a une réelle vocation départementale, ce n'est pas la "chose" du président ou du TGI de Chambéry »

Qu'est-ce que le CDAD ? « Le conseil départemental de l'accès au droit a été créé en 2001 en Savoie. Il y en a 101 aujourd'hui en France métropolitaine et d'outre-mer. Les CDAD s'adressent aux personnes qui rencontrent des difficultés juridiques et qui cherchent des renseignements. À sa tête, on retrouve le président du tribunal de grande instance du département, ou celui du plus important, s'il y en a plusieurs, comme en Savoie. Le CDAD a une réelle vocation départementale, ce n'est pas la "chose" du président ou du TGI de Chambéry, car on travaille beaucoup avec le TGI d'Albertville, pour l'associer aux actions du conseil. La structure est dirigée par un ou une secrétaire général(e), et se compose de nombreux représentants institutionnels, juridiques, judiciaires et associatifs. »

Les grandes missions. « Le CDAD a une mission de prévention et de pédagogie auprès du milieu scolaire. En 2018, 824 élèves ont été sensibilisés sur l'organisation du système judiciaire, mais également sur des thématiques précises, comme le harcèlement et le cyber-harcèlement, la justice des mineurs... Par ailleurs, il y a quatre points d'accès au droit (Pad) dédiés aux jeunes entre 16 et 25 ans, dans les maisons de justice et du droit de Savoie (Chambéry, Aix-les-Bains, Moûtiers, Albertville), exceptée celle de

Saint-Jean-de-Maurienne. Nous y donnons des informations sur le triptyque droit du logement/droit du travail/droit de la famille, qui constitue 85 % des demandes de ce public. Nous disposons également de deux Pad aide juridictionnelle, avec notamment l'accueil des personnes, sans rendez-vous, tous les mardis après-midi, pour les aider à entreprendre des démarches pour qu'elles fassent respecter leurs droits. »

Une expérimentation unique. « En novembre 2017, nous avons lancé une expérimentation unique en France avec l'Université Savoie Mont-Blanc, il s'agit de la clinique juridique. Les justiciables peuvent déposer leurs questions en ligne, sur clinique-juridique.fr, et des étudiants, sélectionnés par l'université, leur répondent. Leurs réponses sont contrôlées et éventuellement corrigées par des professeurs de droit, mais aussi des avocats. Cela constitue une belle innovation dans le domaine du numérique, mais pour autant, cela n'est pas un tout, il y a une vie après le numérique, c'est pourquoi nous continuons en parallèle nos actions d'information régulières, comme celle que nous avons menée auprès des bailleurs physiques. » ●

Propos recueillis par BENJAMIN LECOUTURIER



JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

À l'occasion de la Journée nationale de l'accès au droit le 24 mai dernier, le conseil départemental de l'accès au droit de la Savoie a organisé, en partenariat avec les

Archives départementales de la Savoie, une rencontre autour du thème : « Accès au droit, accès au passé : le rôle des Archives départementales ». « Ce qui est très

intéressant pour les justiciables, puisque dans les archives on peut trouver des décisions de justice qui concernent un point de droit », indique Jean-Wilfrid Noël.

DR